

Réf : AT/DO 02/SDT/DRA/ 788/2024

CHLEF le, 10/06/2024

Décision de résiliation de contrat

Le directeur opérationnel des télécommunications de Chlef

- Vu la décision Réf DG N°2737/23 du 02/11/2023 portant la désignation de Monsieur **ETTOUIL Nabil** en qualité de Directeur Opérationnel des Télécommunications de Chlef.
- Vu le contrat à commande N° 95/2023 du 05/11/2023, conclu avec l'entreprise **ETP TCE ECHIKR DJAMEL**, portant réalisation des travaux de Maintenance et de développement de la canalisation FTTX.
- Vu la mise en demeure du 22/05/2024.
- Vu l'article n° 144 de la procédure de passation des marchés d'Algérie Telecom, relatif la résiliation **unilatérale** du partenaire cocontractant
- Vu l'article n° 40 du contrat n° 95/2023, relatif à la résiliation **unilatérale** du partenaire cocontractant.

Décide:

• Article 1 :

- La résiliation **unilatérale** du contrat N° 95/2023 du 05/11/2023, portant les travaux de : de Maintenance et de développement de la canalisation FTTX, Conclu entre la direction opérationnelle des télécommunications de Chlef et l'entreprise **ETP TCE ECHIKR DJAMEL**, demeurant à Khemis Meliana ,W AIN DEFLA , inscrit au registre de commerce N° 44/00-3857214A17.

• Article 2 :

Messieurs le Sous-directeur technique, le Sous-directeur Fonction support et le Chef de département finance et comptabilité, sont chargés, chacun en ce qui le Concerne de l'exécution de la présente décision.



Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: **ETTOUIL Nabil**